



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Loir-et-Cher

Question écrite n° 39741

Texte de la question

M Jack Lang M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des lycées Dessaignes et Augustin-Thierry, de Blois, Loir-et-Cher. En effet, le lycée Augustin-Thierry n'assurant pas la série B (Sciences économiques), les élèves désirant préparer ce bac doivent changer d'établissement. Ces élèves peuvent alors entrer au lycée Dessaignes pour y préparer le bac B ; toutefois ils doivent alors abandonner leur 3^e langue, l'allemand, cet établissement n'assurant pas les cours d'allemand en 3^e langue vivante. Devant cette situation alarmante pour nos lycées blesois, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures, compte tenu de l'imperatif des 80 p 100 de chaque classe d'âge au bac et de l'ouverture des frontières au 1^{er} janvier 1993 nous mettant directement en concurrence avec nos voisins allemands.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39741

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815